

2006-06-12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédits aux particuliers

Dans le cadre de la lutte contre le surendettement, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) a été transformée en centrale « positive » le 1^{er} juin 2003. Grâce à l'enregistrement de tous les crédits à la consommation et crédits hypothécaires contractés à des fins privées par des personnes physiques résidant sur le territoire belge, ainsi que des éventuels défauts de paiement qui en découlent, la Centrale offre depuis lors une image presque complète des crédits octroyés aux particuliers.

Dans le courant de l'année 2005, les informations de cette base de données unique et quasi exhaustive ont été examinées en détail. Le présent texte, qui contient un extrait de cette analyse publiée entièrement en janvier 2006 sous le même intitulé dans la série *Working Papers* de la BNB, examine le comportement d'emprunt et de remboursement des emprunteurs, en fonction de la classe d'âge et du domicile. L'étude constate de nettes différences dès la prise en compte de ces variables.

En ce qui concerne le comportement d'emprunt en fonction de l'âge, les observations de l'étude sur les distributions relatives des classes d'âge pour les différentes formes de crédit sont conformes à la logique de la théorie du cycle de vie. L'analyse des données de remboursement des crédits à la consommation confirme l'opinion généralement répandue selon laquelle un emprunteur plus jeune présente en moyenne plus de risque qu'un emprunteur plus âgé; pour les crédits hypothécaires, par contre, le cas inverse est observé. Ces résultats divergents suggèrent que, pour chaque type de crédit, d'autres facteurs interviennent en partie dans le processus de défaut de paiement et qu'il faut par conséquent rester nuancé.

En fonction du domicile également, l'étude souligne à des différences manifestes au niveau du comportement tant d'emprunt que de remboursement des emprunteurs. Ainsi, les trois régions divergent en termes de besoin de crédit (par rapport à la population majeure), de la composition du portefeuille de crédit et du recours relatif aux différentes catégories de dispensateurs. Les données régionales concernant le comportement de remboursement montrent aussi de fortes divergences: la Région Bruxelles-Capitale et la Région wallonne affichent relativement plus de contrats défaillants que la Région flamande. Ces différences régionales ne s'expriment d'ailleurs pas seulement au niveau des régions, mais, à quelques exceptions près, également à celui des arrondissements. Par ailleurs, un certain nombre de variables socio-économiques régionales, en particulier le taux de chômage masculin, semblent fortement liées aux variations dans les défauts de paiement par arrondissement.